



SURINTENDANT DES SERVICES FINANCIERS

RELATIVEMENT à la *Loi sur les assurances*, L.R.O. 1990, chap. I.8, telle que modifiée, en particulier le paragraphe 392.5

ET RELATIVEMENT À Pedram MOUSAVI, n° de permis d'assurance-vie 13130991

ORDONNANCE

Conformément au procès-verbal de transaction entre les parties et à l'exposé conjoint des faits figurant à l'annexe A, qui ont été déposés, j'ordonne par la présente que le permis d'agent d'assurance-vie de Pedram MOUSAVI, n° de permis d'assurance-vie 13130991, soit révoqué à cette même date.

FAIT le _____^e jour de _____ 2015 à Toronto.

Shonna Neil

Directrice, direction des permis
Division de la délivrance des permis et de la surveillance des pratiques de l'industrie
En vertu des pouvoirs délégués par le surintendant des services financiers